

INFORMATIONS

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de naissance* : _____ Lieu de naissance* : _____

Sexe* : Féminin / Masculin Profession : _____

Adresse postale complète* : _____

Nouvelle adresse _____

Téléphone : _____ Adresse email : _____

Club précédent si changement : _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, les informations obligatoires comportant un astérisque seront également transmises à la Fédération Flying Disc France (FFDF). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, contacter sunfrisbee@gmail.com

POUR LES JEUNES

Nom du responsable légal _____ Téléphone _____

Autorisation en cas d'urgence

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____ autorise les responsables ou entraîneurs de la section sportive à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

COTISATION / LICENCE

Cotisation

Sélectionner obligatoirement une cotisation.

Saison / Mi-saison¹

Cotisation standard + 1 disque offert _____ 97 € / 49€

Cotisation réduite _____ 33 € / 17€

Licence

Sélectionner une licence Ultimate ou Disc Golf et, éventuellement, un complément selon la licence sélectionnée.

Ultimate

Joueur (1998 ou avant) _____ 51 €

Jeune U20 ou U17 (1999-2003) _____ 41 €

Etudiant² _____ 5,50 €

+ Complément Disc Golf PDGA Pro _____ 28 €

+ Complément Disc Golf PDGA Amateur _____ 18 €

Jeune U15 ou U13 (2004 et après) _____ 26 €

+ Complément Disc Golf PDGA Junior _____ 18 €

Loisir _____ 31 €

Disc Golf

Joueur PDGA Pro (2004 ou avant) _____ 61 €

Joueur PDGA Amateur (1998 ou avant) _____ 51 €

Joueur PDGA Junior (1999 ou après) _____ 41 €

Etudiant² _____ 5,50 €

+ Complément Ultimate _____ 18 €

Loisir _____ 31 €

Joueur déjà licencié FFDF _____ gratuit

Accès aux services et infrastructures (obligatoire si licence) _____ 1 €

Disque

J'achète le nouveau disque du club avec mon adhésion à 10€ (au lieu de 12€) _____

Sous-total cotisation + licence FFDF + disque

¹ Saison : demande déposée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017 / Mi-saison : demande déposée à partir du 1^{er} janvier 2018

² N'est valable que pour la première année du licencié, sous réserve de la présentation d'une licence FFSU 2017-2018

CHOIX DE L'ASSURANCE FFDF - MAIF ASSOCIEE A LA LICENCE

Choisir une assurance avec la licence FFDF.

- Responsabilité Civile (RC) seule : 3,50 € systématique à la prise de licence**
- Responsabilité Civile (RC) + Indemnisation des Dommages Corporels (IDC): 4,50 € (recommandé)**

En cas de renonciation à la garantie « Indemnisation des Dommages Corporels » (IDC), le licencié ne bénéficiera d'aucune indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFDF et les structures qui lui sont affiliées.

- Avec option complémentaire « I.A. Sport+ » : supplément de 10,65€**

Extension de la garantie « Indemnisation des Dommages Corporels » (IDC), détail des garanties étendues sur demande.

Sous-total assurance FFDF

Montant total de mon adhésion 2017-2018

- J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'association (obligatoire).
- J'autorise la publication des photos sur lesquelles je figure (site Internet, page Facebook, Créteil Info et Vivre ensemble, Scoop le magazine du CDOS).
- J'accepte la diffusion de mon téléphone et de mon adresse email aux autres adhérents de l'association.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

(Pour les mineurs, nom, prénom et signature des parents ou du représentant légal)

Le

EXEMPLE DE CALCUL DU MONTANT DE L'ADHESION

Pour un joueur d'ultimate de plus de 20 ans ayant pris la cotisation standard en septembre 2017, un disque avec l'adhésion et ayant choisi l'assurance Responsabilité Civile + Indemnisation des Dommages Corporels avec l'option I.A. Sport+.

Partie Cotisation / Licence

Intitulé	Montant
Cotisation standard	97 €
Licence Ultimate Joueur	51 €
Accès aux services et frais (obligatoire)	1 €
Achat d'un disque avec l'adhésion	10 €
Sous-total	159 €

Partie Assurance

Intitulé	Montant
Assurance RC + IDC	4,50 €
Option I.A. Sport+	10,65 €
Sous-total	15,15 €

Total de l'adhésion : $159 + 15,15 = 174,15 \text{ €} + 1 \text{ disque offert}$
110,15 € après réduction d'impôts

FINALISATION DE L'ADHESION

Remettre cette demande d'adhésion complétée et signée accompagnée pour toute licence...

- du certificat médical **ci-joint daté au plus tôt du 1^{er} septembre 2017** à faire compléter et signer par un médecin **ou** de l'attestation **ci-jointe** de réponse négative au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 pour réutiliser un certificat médical déjà fourni (**voir rubrique Certificat Médical** page suivante);
- d'une photo d'identité;
- en cas de **non** souscription à la garantie « Indemnisation des Dommages Corporels » avec la licence, d'une attestation d'assurance couvrant les dommages corporels en cours de validité;
- du bordereau relatif à l'assurance complémentaire I.A. Sport+ complété;
- d'une copie de la licence FFSU 2017-2018 pour la licence Etudiant;

Pour faciliter la collecte des informations, envoyer si possible une copie numérisée de tous les documents à sunfrisbee@gmail.com

- du règlement de la cotisation par virement sur le compte de l'association (RIB ci-dessous) ou par chèque à l'ordre du Sun Frisbee Club de Créteil, par coupon sport, ou à défaut en liquide.

Identifiant national de compte bancaire - RIB					Domiciliation	
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
10278	06002	00022909641	90	EUR	CCM CRETEIL	
Identifiant international de compte bancaire					BIC (Bank Identifier Code)	
IBAN (International Bank Account Number)					CMCIFR2A	
FR76	1027	8060	0200	0229	0964	190
Domiciliation CCM CRETEIL 62 B RUE DU GENERAL LECLERC 94000 CRETEIL Tél : 08 20 09 99 42					Titulaire du compte (Account Owner) SUN FRISBEE CLUB DE CRETEIL MAIS DES ASSOCIATIONS AVENUE FRANCOIS MAURIAC 94000 CRETEIL	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

GRILLE DES LICENCES SAISON 2017-2018

L'association étant affiliée à la FFDF, la demande d'adhésion par un membre joueur fait l'objet d'une demande de licence à la FFDF dont le montant indiqué ci-dessous s'ajoute à celui de la cotisation :

- Licences Ultimate :

Type de licence Ultimate	Année de naissance	Description de la licence	Sans garantie IDC	Avec garantie IDC
Joueur	<= 1998	Permet la participation à toute compétition organisée par la fédération pour un membre âgé de 20 ans ou plus dans l'année civile de la fin de la saison sportive.	54,50 €	55,50 €
Jeune U20	1999-2001	Mêmes avantages que la cotisation Joueur mais pour un membre âgé de 17 à 19 ans dans l'année civile de la fin de saison sportive.	44,50 €	45,50 €
Jeune U17	2002-2003	Mêmes avantages que la cotisation Joueur mais pour un membre âgé de 15 ou 16 ans dans l'année civile de la fin de saison sportive.	44,50 €	45,50 €
Jeune U15	2004-2005	Mêmes avantages que la cotisation Joueur mais pour un membre âgé de 13 ou 14 ans dans l'année civile de la fin de saison sportive.	29,50 €	30,50 €
Jeune U13	>=2006	Mêmes avantages que la cotisation Joueur mais pour un membre âgé de 12 ans ou moins dans l'année civile de la fin de saison sportive.	29,50 €	30,50 €
Etudiant	<=2001	Permet à un membre déjà en possession d'une licence FFSU 2017-2018, la participation à toute compétition organisée par la fédération. Elle n'est valable que pour la première année du licencié, sous réserve de la présentation d'une licence FFSU.	9 €	10 €
Loisir	Toute année	Permet l'accès aux entraînements de club.	34,50 €	35,50 €

- Licences Disc Golf :

Type de licence Disc Golf	Année de naissance	Description de la licence	Sans garantie IDC	Avec garantie IDC
Joueur PDGA Pro	<=2004	Permet la participation à toute compétition organisée par la fédération dans la catégorie professionnelle pour un membre âgé de 14 ans ou plus dans l'année civile de la fin de la saison sportive.	64,50 €	65,50 €
Joueur PDGA Amateur	<= 1998	Permet la participation à toute compétition organisée par la fédération dans la catégorie amateur pour un membre âgé de 20 ans ou plus dans l'année civile de la fin de la saison sportive.	54,50 €	55,50 €
Joueur PDGA Junior	>= 1999	Mêmes avantages que la cotisation Joueur PDGA Amateur mais pour un membre âgé de 19 ans ou moins dans l'année civile de la fin de saison sportive.	44,50 €	45,50 €
Etudiant	<= 2004	Permet à un membre déjà en possession d'une licence FFSU 2017-2018, la participation au Challenge Régional. Elle n'est valable que pour la première année du licencié, sous réserve de la présentation d'une licence FFSU.	9 €	10 €
Loisir	Toute année	Permet l'accès aux entraînements de club.	34,50 €	35,50 €

CERTIFICAT MEDICAL

Un **nouveau certificat médical** de non contre-indication au sport en compétition ou en loisir doit être fourni par :

- tous les nouveaux licenciés qui ne possédaient pas de licence FFDF 2016-2017,
- les licenciés souhaitant intégrer le pôle France,
- les licenciés demandant un surclassement ou double surclassement,
- les licenciés résidant à l'étranger,
- les licenciés n'entrant pas dans une des catégories énumérées ci-dessus mais ayant répondu « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire QS-SPORT Cerfa N°15699*01 disponible en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do

Le certificat médical doit être daté au plus tôt du 1er septembre 2017 pour assurer une validité sur l'ensemble de la saison.

Pour le renouvellement d'une licence, il est possible de s'affranchir de fournir de nouveau certificat médical sous réserve que celui déjà fourni ait été établi au-delà du 31 août 2015 et d'avoir répondu "NON" à chacune des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01. Dans ce cas, joindre à l'adhésion l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.

LES INFORMATIONS IMPORTANTES DU CLUB

Pour s'inscrire à notre liste de diffusion et savoir tout ce qui se passe dans le club, il suffit d'envoyer un mail vide à : suncreteil-subscribe@yahogroupes.fr

Le site internet du club : <http://sun-creteil.fr/>

La page Facebook du club : <https://www.facebook.com/SunUltimateFrisbee>

L'adresse email du bureau : sunfrisbee@gmail.com

Certificat Médical

Je soussigné (e) Docteur
certifie avoir examiné Mr, Mme, Mlle
et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique de l'**Ultimate Frisbee**,

- en loisir
- en compétition
- Surclassé (e)
- Doublement Surclassé (e)

Fait à **Cachet du médecin** **Signature** **Date**
(avec N° d'Ordre)

Certificat Médical

Je soussigné (e) Docteur
certifie avoir examiné Mr, Mme, Mlle
et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique du **Disc Golf**,

- en loisir
- en compétition
- Surclassé (e)

Fait à **Cachet du médecin** **Signature** **Date**
(avec N° d'Ordre)

Certificat Médical

Je soussigné (e) Docteur
certifie avoir examiné Mr, Mme, Mlle
et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique des **Activités Sportives**,

- en loisir
- en compétition
- Surclassé (e)
- Doublement Surclassé (e)

Fait à **Cachet du médecin** **Signature** **Date**
(avec N° d'Ordre)

Attestation

Je soussigné Mr, Mme,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir **répondu par la négative** à l'ensemble des rubriques.

Fait à

Signature

Date



Attestation pour les mineurs

Je soussigné Mr, Mme,
en ma qualité de représentant légal de,
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01
et a **répondu par la négative** à l'ensemble des rubriques.

Fait à

Signature du représentant Légal

Date



assureur militant



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la FFDF saison sportive 2017/2018

La Fédération flying disc France attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFDF et les structures qui lui sont affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de la MAIF par la fédération (n° de sociétaire 1 817 689 K).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités sportives, culturelles et touristiques pratiquées sous l'égide de la fédération ou de ses structures affiliées.
- Les manifestations promotionnelles (fêtes, manifestations, sorties...) organisées par la fédération et ses structures affiliées.
- Les stages de formation.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- **Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.**
- **Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.**
- **Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.**

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération flying disc France

Technoparc Poissy - Espace Média
3 rue Gustave Eiffel
78300 Poissy



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, dont le règlement devra être remis au responsable de votre club, s'élève à **10,79 € pour la saison sportive 2017/2018** (quelle que soit la date de souscription). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Fédération flying disc France. Aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF. Le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de la fédération.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Notice FFDF
04/2017

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	230 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1€. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFDF et les structures qui lui sont affiliées.



1 817 689 K

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2018, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de la FFDF qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Sauf opposition de votre part, elles pourront être utilisées pour l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par la MAIF et ses filiales, notamment en matière d'assurance et de banque, et être transmises à leurs partenaires. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression que vous pouvez exercer à tout moment auprès du Secrétariat général de la MAIF, 79038 Niort cedex 9 ou sec-general@maif.fr. Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition en cochant les cases ci-après : je m'oppose à l'envoi d'informations sur les produits et services distribués par la MAIF et ses filiales je m'oppose à la transmission de mes données personnelles aux partenaires de la MAIF et de ses filiales Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à Le

Signature

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)